

# NOTE DE SYNTHÈSE

## LE PATRIMOINE

---

### Références :

- ✓ Marsan JC. & Knight A., 1983, *Le patrimoine en question*, Montréal : erudit.org, pp. 21 - 25.
- ✓ UNESCO, 2003, *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel et matériel*, Paris : Secrétariat des Nations Unies, pp. 1 - 14.
- ✓ Greffe X., 2009, « La conservation du patrimoine comme levier du développement », in : *Le patrimoine et au-delà*, Strasbourg : éditions du Conseil de l'Europe, pp. 109 - 120.
- ✓ Ledig C., 2009, « La Convention de Faro et la société de l'information », in : *Le patrimoine et au-delà*, Strasbourg : éditions du Conseil de l'Europe, pp. 202 – 212.
- ✓ Desvallées A., 2010, « Á propos du Patrimoine en questions de Françoise Choay », in : *La Lattre de l'OCIM*, Paris : OCIM, n° 128, pp. 36 - 39

---

### Sommaire

Introduction .....	2
I. La notion de Patrimoine .....	2
A. De la conception traditionnelle du patrimoine.....	2
B. Á la conception élargie du patrimoine.....	3
II. Patrimoine et économie .....	3
A. Une gestion problématique du patrimoine .....	3
B. Plus qu'une dépense, le patrimoine est un investissement.....	4
III. La prise de conscience de la protection et de la sauvegarde d'un patrimoine nouveau .....	5
A. La redécouverte du patrimoine : l'exemple du Québec.....	5
B. La protection du patrimoine culturel immatériel et l'apport des technologies de l'information	6
Conclusion.....	6

## Introduction

Le patrimoine est une notion complexe. Elle a évolué et soulève des questions. Déjà en 1983, Jean-Claude Marsan et Alan Knight s'interrogent sur une redécouverte du patrimoine au Québec. Si en 2010, le Conservateur général honoraire du Patrimoine et muséologue, André Desvallées considère le patrimoine avant tout comme un objet d'études, la Convention de Faro de 2005 élargit le champ du patrimoine. En 2009, Xavier Greffe, professeur de sciences économiques et sociales à la Sorbonne, englobe dans le patrimoine culturel les dimensions matérielles et immatérielles et fait remarquer l'importance du patrimoine en tant que levier économique et social. En 2003, l'UNESCO dans la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel définit l'importance de la dimension immatérielle du patrimoine culturel et en propose une protection. Cette dimension immatérielle continue de connaître une évolution puisqu'en 2009 Catherine Ledig souligne les enjeux des nouvelles technologies de l'information et de la communication, élargissant par conséquent le cadre du patrimoine culturel. Néanmoins, l'explosion des usages numériques et les menaces pesant sur le patrimoine culturel immatériel appellent à la mise en place d'un encadrement juridique et de mesures de sauvegarde instaurées par la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Le présent document tentera d'abord de définir le patrimoine (I) avant d'étudier les relations entre patrimoine et économie (II). Enfin, cette note de synthèse s'attardera sur la prise de conscience progressive de la protection et de la sauvegarde d'un nouveau patrimoine, le patrimoine culturel immatériel (III).

### I. La notion de Patrimoine

#### A. De la conception traditionnelle du patrimoine

##### 1) Les valeurs intrinsèques du patrimoine

En 2010, André Desvallées avance que le patrimoine est avant tout une notion de bien public et une valeur d'identification sociale. Il considère que le patrimoine existe en référence à l'Histoire d'un groupe humain et représente la richesse créative d'une société. Le patrimoine est pour lui un objet de plaisir, un état d'esprit, qui ne peut être utilisée comme une marchandise. En cela, André Desvallées rejette la position de Françoise Choay qui limite le patrimoine à des considérations de valeur économique, celles-ci dénaturant la notion originelle du patrimoine.

##### 2) Les valeurs extrinsèques du patrimoine

En 2009, Xavier Greffe propose d'envisager le patrimoine comme le produit des valeurs non seulement intrinsèques mais aussi extrinsèques. En effet, l'utilisation du patrimoine comme support d'action sociale ou culturelle induit des bénéfices. Ces impacts positifs du patrimoine se répercutent dans les secteurs culturels et non culturels aussi. Xavier Greffe mentionne par exemple l'aspect thérapeutique du patrimoine musical ou pictural, utilisés dans les hôpitaux pour améliorer l'état de santé des personnes soignées.

L'étude du patrimoine est présentée par Xavier Greffe selon une approche transdisciplinaire : si la conception traditionnelle du patrimoine se ne préoccupe que des considérations d'ordre archéologique et de conservation, le patrimoine s'intéresse aussi à des aspects économiques et pédagogiques qui peuvent enrichir la vie culturelle. Le patrimoine ne peut donc se limiter qu'à une conception traditionnelle, circonscrite aux bâtiments anciens et aux sites historiques.

## **B. À la conception élargie du patrimoine**

### **1) *Le patrimoine immatériel***

En 2003, la Convention pour la Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel adoptée par l'UNESCO offre une définition du patrimoine culturel immatériel et en souligne l'importance. L'UNESCO définit les domaines dans lesquels le patrimoine culturel immatériel peut se manifester :

- les traditions et expressions orales, y compris la langue,
- les arts du spectacle,
- les pratiques sociales, rituels et événements festifs,
- les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers,
- les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

En 2005, la Convention de Faro complète les dispositions de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et promeut une conception plus large du patrimoine. La Convention de Faro ne résume pas le patrimoine à un bien public et l'envisage comme une notion, un ensemble de processus et comme une dynamique qui aide à mieux préparer l'avenir.

Xavier Greffe convient qu'il ne faut pas négliger les actifs immatériels. En effet, ils sont déterminants dans la définition et la production de nouveaux biens et sont sources de renouvellement pour des activités artistiques par exemple. Ces actifs immatériels offrent des chances de diversités et de marchés plus étendus à des produits exprimant des cultures spécifiques. Le patrimoine culturel immatériel oblige alors les travailleurs, les créateurs et les producteurs à changer leurs références culturelles, leurs comportements et leurs fonctions de production. Xavier Greffe souligne ainsi le rôle important que le patrimoine immatériel peut avoir.

### **2) *Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication***

En 2009, Catherine Ledig avance l'idée selon laquelle la Convention de Faro engage à la prise en compte d'enjeux fondamentaux liés au développement des technologies de l'information. Ces enjeux fondamentaux sont liés à l'avènement de la société de l'information et de la connaissance ainsi que la convergence des secteurs de l'internet, des télécommunications, de l'audiovisuel et de l'édition de contenus, transformant en profondeur les approches et les usages du patrimoine culturel. Les technologies de l'information sont alors devenues des composantes essentielles de la vie quotidienne des internautes européens, dont les activités principales sont la recherche d'informations, de jeux, de musiques et de journaux.

Catherine Ledig met ainsi en évidence l'émergence de nouveaux usages, de plus en plus orientés par et pour les internautes. Ces utilisations sont la conséquence d'une part des pratiques intenses des technologies de l'information et de la communication par une population de jeunes usagers et d'autre part de la généralisation et de la diffusion des pratiques liées à internet parmi toutes les générations.

## **II. Patrimoine et économie**

### **A. Une gestion problématique du patrimoine**

#### **1) *Un désengagement financier des pays européens***

Xavier Greffe constate un engagement de moins en fort des Etats européens face aux difficultés financières. Xavier Greffe estime que même la France, reconnue comme celle faisant l'effort maximal, se désengage. Alors que le soin de conserver le patrimoine culturel avait été confié à d'autres agents,

ces derniers se retirent, considérant souvent que la protection d'éléments passés ne tient pas face à la nécessité de financer des investissements productifs ou même des investissements en capital humain. Xavier Greffe en conclut que pour les Etats le patrimoine n'est pas directement productif et ne donnent pas lieu à la matérialisation de valeurs monétaires.

### *2) La nécessité d'impliquer l'ensemble de la société*

Alors que dans certaines communautés, la gestion du patrimoine reste l'affaire des élites et des spécialistes, comme les professionnels et les universitaires, les habitants sont restreints dans un rôle de spectateurs passifs. Pourtant, l'implication des habitants doit être primordiale. Xavier Greffe défend l'argument selon lequel la préoccupation du patrimoine doit mobiliser non seulement les experts mais aussi les habitants des villes et des villages, dans une démarche patrimoniale sociale et créatrice.

Déjà l'UNESCO, en 2003, prévoyait une plus large participation des communautés, groupes et individus qui créent, entretiennent et transmettent ce patrimoine, contribuant ainsi à l'enrichissement de la diversité culturelle et de la créativité humaine. L'UNESCO incite alors chaque Etat à impliquer activement les Hommes dans la gestion du patrimoine.

## **B. Plus qu'une dépense, le patrimoine est un investissement**

### *1) Le levier économique*

La Convention de Faro de 2005 met en évidence les enjeux à la fois politique, social et surtout économique. Le patrimoine culturel présente un intérêt particulier pour les économistes et s'oppose à une vision négative du poids de ce patrimoine dans les sociétés contemporaines. Xavier Greffe explique qu'au-delà d'une dépense, le patrimoine doit être considéré comme un investissement, un levier économique. En effet, s'il considère que le tourisme culturel impacte de façon négative sur le patrimoine, il estime que la conservation et la restauration du patrimoine ouvrent la voie aux chantiers et génèrent des emplois dans les secteurs de la construction ou encore de l'aménagement des espaces.

Xavier Greffe propose la prise en compte des synergies positives possibles entre patrimoine et économie et la non relégation du patrimoine au second plan. Il s'agit, selon lui, de faire de la logique économique la base de la logique de la conservation et du développement du patrimoine culturel. L'économie s'affiche alors comme un levier au développement patrimonial.

Les arguments défendus par Xavier Greffe peuvent se rapprocher de ceux d'André Desvallées, selon lesquels l'économie et la finance transforment les valeurs du patrimoine, considéré comme une marchandise de luxe, ouvrant la voie à un marché d'art. André Desvallées aborde l'idée d'un patrimoine élitiste, restreignant son accès aux catégories sociales aisées. Il regrette un patrimoine dénaturé par ce sens économique, devenu un placement. Toutefois, ces deux analyses peuvent se compléter et montrent que la dynamique économique doit se placer au service du développement patrimonial grâce aux synergies positives évoquées par Xavier Greffe.

### *2) Le levier social*

Xavier Greffe soutient que la conservation du patrimoine est un levier d'insertion et d'intégration sociale, à travers les entreprises de réinsertion qui travaillent sur des chantiers de rénovation. Grâce à des actions en faveur du retour de personnes exclues sur le marché du travail, les populations marginalisées retrouvent le contact avec la société et peuvent s'y réintégrer progressivement.

En outre, Xavier Greffe défend l'idée selon laquelle le patrimoine culturel est un moyen pour les communautés vivant sur un territoire donné de mieux le connaître ou le découvrir. Le patrimoine permet donc la promotion et l'enrichissement du sentiment d'appartenance à des communautés. Xavier Greffe convient alors qu'il faut considérer l'ensemble des opportunités ouvertes par ces perspectives et prendre en compte tous les types de patrimoine.

Enfin, Xavier Greffe avance l'idée que les contributions économiques et sociales doivent être couplées avec des considérations environnementales. En effet, l'environnement et l'écologie sont un véritable enjeu. Alors que les patrimoines s'internationalisent et s'universalisent, ils appartiennent à la planète entière mais aussi autant aux générations à venir qu'à celles d'aujourd'hui. Il est alors nécessaire d'aménager les espaces sans dénaturer l'environnement. Ceci s'inscrit donc dans l'optique d'un développement durable dont relève les trois dimensions, économique, sociale et environnementale.

### **III. La prise de conscience de la protection et de la sauvegarde d'un patrimoine nouveau**

#### **A. La redécouverte du patrimoine : l'exemple du Québec**

##### **1) *D'une idéologie de la croissance***

En 1983, Jean-Claude Marsan et Alan Knight réfléchissent à une remise en question du patrimoine au Québec et aux conditions essentielles à sa conservation et son utilisation. Selon eux, le rattrapage économique et la pression démographique sont à l'origine, après la seconde guerre mondiale, d'une croissance urbaine. Soutenus par le gouvernement québécois, de nouveaux modèles d'agglomération urbaine, tournés vers des architectures contemporaines, ont été imaginés. Mais ces nouvelles constructions ont dénaturé le patrimoine régional québécois.

En outre, grâce au progrès scientifique et technologique, il a été, selon Jean-Claude Marsan et Alan Knight, plus simple d'envisager un nouveau cadre de vie, ouvert sur l'avenir et plus en adéquation avec la vie moderne.

Cependant, le développement de nouveaux concepts architecturaux, modernes et sans racine culturelle, s'est soldé par un échec car ils ne correspondaient pas aux besoins réels de la ville. Il a alors fallu réfléchir à une idéologie architecturale qui donnerait une nouvelle appréciation aux équipements traditionnels jusqu'alors rejetés. L'objectif étant ici de rendre à la ville traditionnelle un cadre nécessaire à une vie culturelle et sociale.

##### **2) *À une volonté de mise en valeur du patrimoine***

En 1983, Jean-Claude Marsan et Alan Knight développent l'idée que le patrimoine doit évoluer en fonction des besoins des personnes et des groupes. Ils proposent une mise en valeur du patrimoine, liée à l'instauration d'une architecture qui répondrait aux besoins réels de la population.

L'idée d'un patrimoine évolutif est encore très présente à l'aube du XXI<sup>ème</sup> siècle. Ainsi, Xavier Greffe propose un patrimoine adapté à l'environnement physique quotidien, en harmonie avec les nouvelles constructions et espaces. Xavier Greffe en déduit la nécessité de considérer un patrimoine en adéquation avec une société qui construit chaque jour un cadre de vie.

## **B. La protection du patrimoine culturel immatériel et l'apport des technologies de l'information**

### **1) Les enjeux**

Dans sa Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, l'UNESCO reconnaît en 2003 que les processus de mondialisation et de transformation sociale font peser de graves menaces de dégradations, de disparition et de destruction sur le patrimoine culturel immatériel, en particulier du fait du manque de moyens de sauvegarde de celui-ci.

Consciente de ces préoccupations, l'UNESCO fixe les buts de la Convention :

- sauvegarder le patrimoine culturel immatériel,
- respecter le patrimoine culturel immatériel des communautés, des groupes et des individus concernés,
- sensibiliser aux niveaux local, national et international à l'importance du patrimoine culturel immatériel et de son appréciation mutuelle,
- développer la coopération et l'assistance internationales.

La Convention entend mettre en place des mesures visant à assurer la viabilité culturelle du patrimoine concerné ainsi que la revitalisation des différents aspects de ce patrimoine.

Xavier Greffe rappelle que la Convention de Faro offre un renouvellement du débat sur la protection du patrimoine culturel immatériel. En effet, si la conservation du patrimoine culturel matériel s'appuie sur des repères physiques et historiques, la valorisation du patrimoine culturel immatériel pose la question de la spécification des pratiques culturelles collectives qui ont pu se transmettre au cours du temps. Afin d'assurer la sauvegarde de ce patrimoine, Xavier Greffe soulève l'importance d'une formation dans le cadre professionnel ou universitaire.

### **2) L'apport des technologies de l'information et de la communication**

Catherine Ledig présente les enjeux fondamentaux posés par les technologies de l'information et de la communication. En effet, les technologies ont ou auront des implications dans la gestion, la création, la dissémination du patrimoine culturel, et devront être mobilisées pour enrichir les usages numériques du patrimoine culturel. Catherine Ledig estime donc que ces enjeux exigent la mise en place d'une responsabilité collective ainsi que l'instauration d'un cadre juridique adapté et protecteur, sans compromettre la diffusion de la connaissance pour le plus grand nombre.

Pour soutenir ces usages culturels, Catherine Ledig rappelle que des projets européens marquent une implication dans le domaine de la préservation et du déploiement du patrimoine culturel. Ces projets sont menés à des échelles locale, nationale et européenne afin de promouvoir et développer le patrimoine culturel. Grâce à ces différents projets, l'Europe applique les principes dégagés par la Convention de Faro en tentant de concilier les enjeux dégagés par la diffusion, la protection et la conservation du patrimoine culturel européen.

## **Conclusion**

Objet de débats, le patrimoine culturel a subi des élargissements. Plus qu'un bien public, le patrimoine englobe les actifs matériels et immatériels. Si le patrimoine a souvent été considéré comme une charge, Xavier Greffe le présente comme un levier économique et social. L'économie est alors au

service du développement du patrimoine. Cependant le patrimoine a souvent été relayé au second plan au profit de la croissance économique et démographique. Jean-Claude Marsan et Alan Knight préconisent une redécouverte du patrimoine afin de prendre en compte son caractère évolutif et l'adapter aux besoins des populations. Ceci marque une étape dans la prise de conscience de la sauvegarde d'un patrimoine, nouveau et élargi. En effet, en 2003, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel apporte une définition et fixe un cadre de protection. Cette mesure est complétée par la Convention de Faro qui insiste sur le rôle croissant des technologies de l'information et de la communication. Néanmoins, du fait de l'explosion et de la rapide évolution des usages numériques, Catherine Ledig suggère une protection plus accrue et l'instauration d'un cadre juridique adapté.

[Retour au sommaire](#)